

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Communications du Comité central

1. *Film.*

Douze sections n'ont pas encore versé leur quote-part, aussi sont-elles invitées à effectuer les versements dus incessamment.

2. *Vétérans.*

A. Le préposé, par intérim, M. Auguste Gonet, à Vuarrengele recevra les inscriptions précisées pour 35 ans et 50 ans de sociétariat. Les demandes devront lui être adressées, au plus tard, pour le 31 décembre courant. Celles qui arriveront après cette date ne seront pas prises en considération.

B. *Contrôle des vétérans.* Conformément à la décision prise lors de l'assemblée des délégués, les sections qui n'auront pas annoncé les dates d'entrée de leurs membres dans la Société romande, ne pourront faire des propositions pour les vétérans futurs. Dernier délai : 31 décembre. Un contrôle du fichier des vétérans nous a fait constater des irrégularités inadmissibles. Ainsi, dans plusieurs sections, il y a eu des vétérans qui ont touché deux gobelets et d'autres deux plateaux.

Le comité central tient absolument qu'un contrôle sévère soit exécutable pour que des cas pareils ne puissent se reproduire.

Le Comité

3. *Sucre. Avis aux apiculteurs.*

Le contingent de sucre annoncé dans le N° de novembre, provenant des stocks de l'armée est épuisé. Mais, nous avons appris que la Sucrerie d'Aarberg aura encore en disponibilité un certain contingent de sucre. Les sociétés que la question intéresse doivent s'annoncer immédiatement à la dite sucrerie.

Avis administratifs

Aux caissiers des sections

Nous nous permettons de vous rappeler que les diverses listes matricule pour l'année 1957 doivent nous parvenir pour le 15 décembre au plus tard (art. 6 des statuts). Nous espérons que, pour la bonne marche de notre société, vous ferez diligence et vous en remercions.

Le caissier central.

Renouvellement des abonnements individuels

Les abonnés individuels au « Journal Suisse d'Apiculture » désirant renouveler leur abonnement pour 1957 sont instamment priés de bien vouloir payer, DÈS MAINTENANT, en versant au compte de chèques postaux II. 1480 et avant le 10 janvier, la somme de :

Abonnés suisses Fr. 7.—

Abonnés étrangers Fr. 8.—

cela pour éviter une interruption dans le service du journal.

Dès janvier, les abonnements suisses, plus les frais, seront pris en remboursement. Quant aux abonnements étrangers impayés en janvier, nous nous verrons dans l'obligation d'en suspendre le service.

Chers abonnés, simplifiez le travail des facteurs et celui de l'administration du journal en faisant un versement postal et en inscrivant, au dos du coupon, vos nom, prénom et adresse complète très lisiblement.

Nous vous en remercions par avance.

Cet avis ne concerne pas les apiculteurs, membres d'une section de la Romande.

L'administrateur.

Assurance « Vols et Déprédations »

Le préposé aux assurances de la S.A.R. rappelle aux sociétaires les prescriptions contenues dans le règlement « Vols et Déprédations » :

a) *Prime de base* : Fr. 1.— pour tous les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.

b) *Surprime* :

par membres possesseur de	11 à 20 ruches	Fr. 1.—
»	» 21 à 30 »	» 2.—
»	» 31 à 40 »	» 3.—
»	» 41 à 50 »	» 4.—
»	» 51 et plus »	» 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèques No II 1480, pour le 1er janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives ; par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches	ne touchera en cas de sinistre que	$\frac{1}{2}$	du dommage
21 à 30	»	$\frac{1}{3}$	»
31 à 40	»	$\frac{1}{4}$	»
41 à 50	»	$\frac{1}{5}$	»
51 et plus	»	$\frac{1}{6}$	»

L'année 1956 a été particulièrement néfaste à un grand nombre d'apiculteurs, un rapport à ce sujet sera publié dans le journal de mars. Plusieurs sinistrés avaient négligé de régler la surprime en temps voulu, et ont par conséquent vu leur indemnité réduite suivant l'échelle ci-dessus. Vu la modicité des surprimes, il est dans l'intérêt de tous les apiculteurs possédant plus de dix colonies, de s'en acquitter d'ici à fin décembre, auprès de notre administrateur M. M. Soavi, à Gingins (Vaud); compte de chèque postal N° II 1480, en ayant soin, afin d'éviter des recherches fastidieuses, de *mentionner leur numéro matricule au talon du chèque.*

BROQUET.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour décembre 1956

Nous voici en novembre; un novembre mi-soleil, mi-grisaille, avec ses journées humides de brouillard, sa froide bise qui arrache les feuilles des arbres. Ce n'est pas encore l'hiver, mais on le sent tout proche car la neige a déjà saupoudré les grandes sapinières du Jura. S'il n'y a pas encore eu de grands froids avec gels sérieux, la gelée blanche a cependant recouvert les gazons durant quelques matins. Nos abeilles ont pris leurs quartiers d'hiver et ne nous demandent plus qu'une tranquillité absolue et un peu de surveillance. Au milieu du jour, pendant les belles journées, elles sortent encore, mais bien avant le coucher du soleil tout est rentré dans le calme au rucher. Nous avons encore vu rentrer du pollen le 6 novembre; ce pourrait bien être le dernier. Pendant cet automne, la consommation a été plus importante que normalement, aussi est-il probable que quelques apiculteurs seront en souci pour leurs avettes au mois de mars prochain.

Mon cher débutant, profitez de vos loisirs pour mettre en ordre votre matériel afin de le retrouver en parfait état au moment des premières visites. N'attendez surtout pas au dernier instant car vous ne serez pas prêt. Préparez ruches nouvelles, rayons auxquels vous passerez les fils, mais, sans les tendre définitivement, redonnez un sérieux coup de pinceau à la ruche vide pour qu'elle soit prête à recevoir votre premier essaim, enfin confectionnez tout ce qui vous sera nécessaire pour la prochaine campagne.

Dans les Conseils de novembre, nous avons constaté que nos ruchers sont peuplés de colonies fort diverses. Diversité non seulement de races, mais aussi et surtout de caractère, d'ardeur au travail.

Que de fois n'avons-nous pas entendu des apiculteurs se plaindre de ce que telle de leurs colonies ne voulait pas monter dans la hausse, qu'une autre était inabordable. Nous avons aussi fait ressortir que certaines parmi les colonies d'un rucher trouvent à emmagasiner du miel alors que les hausses d'autres ruchées restent lamentablement vides. Ces constatations, que chaque apiculteur peut faire dans son propre rucher, nous ont permis de conclure que nous devons faire quelque chose, rechercher l'abeille capable, bon an, mal an, de nous donner satisfaction.

Mais où chercher cette abeille de nos rêves ?

Les reines de races étrangères, que nous importons, ne nous ont pas donné, ou trop rarement, les résultats escomptés. Et puis, après quelques visites à ces grandes exploitations étrangères, spécialisées dans l'élevage des reines, nous nous demandons très sérieusement si l'on peut encore espérer en recevoir des reines de choix et éprouvées. Tout y est fait en série, à la chaîne et à une telle échelle qu'il ne saurait être question de sélection. Les jeunes majestés, dès qu'elles ont commencé leur ponte, sont marquées, mises en cage et expédiées à la clientèle. On ne peut attendre, vérifier leur ponte, les éprouver, car il faut absolument faire de la place dans les ruchettes de fécondation aux innombrables alvéoles royaux qui vont éclore, et dont les reines, elles aussi, une semaine ou 10 jours après, prendront à leur tour le chemin de l'étranger.

Et puis, le fait que tous les apiculteurs-chercheurs essayent, l'une après l'autre, quand ce n'est pas simultanément, les diverses races qu'ils peuvent se procurer, nous dit bien qu'ils ne sont pas satisfaits des résultats obtenus et qu'ils n'ont pu reconnaître à aucune des races expérimentées une supériorité vraiment marquante. Ces essais successifs nous permettent aussi de penser d'autre part que le doute subsiste quant à l'infériorité de notre abeille commune comparée aux autres races.

Pour qu'il fût avantageux d'importer des abeilles de races étrangères, il faudrait que ces abeilles eussent sur les nôtres une supériorité incontestée quant à leur rendement, leur vigueur, leur robustesse. Or cela reste à prouver.

De plus, l'importation de reines étrangères peut être dangereuse. A chaque importation autorisée par Berne, toutes les abeilles accompagnantes doivent être expédiées au Liebefeld pour analyse. On craint donc, lors de ces importations, que les reines et leurs accompagnantes soient atteintes de maladies. Si la loque n'est guère à craindre avec ces envois nus, par contre ils peuvent être atteints d'acariose ou encore de nosérose, quand ce n'est pas des deux à la fois. Or, nous sommes suffisamment bien partagés dans ce domaine pour que l'on comprenne les restrictions apportées à l'importation par nos autorités sanitaires.

Les abeilles de races étrangères ont certainement des qualités qui font défaut à l'abeille du pays, mais n'oublions pas que la réciproque peut aussi exister. Puis, nous pensons que pour pouvoir bénéficier longtemps des qualités innées à une race, il faudrait pouvoir la conserver rigoureusement pure. Or nous devons admettre qu'en l'état actuel de notre apiculture, la chose n'est guère possible. Dès les 2^e ou 3^e générations déjà, le métissage est très marqué et les abeilles italiennes, par exemple, ont perdu leur belle couleur jaune pour se foncer et devenir presque aussi noires que celles du pays ; leur caractère devient irascible, le dard beaucoup plus leste. Certains auteurs prétendent bien que, malgré ces changements de couleur et de caractère, elles conservent les qualités propres à la race italienne. Nous n'en sommes nullement convaincu.

Mais serrons encore le problème de plus près. Pour améliorer notre cheptel apicole, pour obtenir une meilleure abeille, il faut sélectionner ; personne ne nous contredira. Et alors, nous nous posons la question : Comment, et surtout, peut-on vraiment faire chez nous de la sélection avec une race étrangère ?

Chacun sera d'accord que, pour sélectionner, pour choisir ce qu'il y a de meilleur, il faut connaître à fond les colonies sur lesquelles doit se porter le choix, les avoir étudiées pendant plusieurs années, 5, 8, 10 ans peut-être, avoir noté la récolte annuelle, la rapidité du développement au printemps, leurs diverses aptitudes.

Aura-t-on la possibilité de soumettre à un test aussi long et serré une colonie de race étrangère ? Pourra-t-on conserver rigoureusement pure la souche expertisée ? Si elle reste au rucher, il y aura de grandes chances pour que dès les 3^e ou 4^e années, probablement déjà avant, la reine ait changé et que la fille (nous voulons étudier la souche), ne donne naissance qu'à des abeilles bâtardes. On nous dira peut-être que l'on fait venir régulièrement de nouvelles reines de l'étranger. Très bien, mais que peuvent-elles permettre ? Tout au plus d'essayer de conserver la pureté de la race ; mais quelles garanties offrent-elles quant à leur valeur ? Avant de les utiliser comme géniteurs dans la sélection en cours, il faudrait, elles aussi, les tester et par cela même, repartir à zéro lors de chaque importation. Plus nous réfléchissons, plus nous creusons le problème, plus les aléas nous paraissent nombreux et insurmontables. Nous en arrivons à la conclusion qu'il est vraiment impossible de faire, chez nous, une sélection sérieuse avec des abeilles d'une race étrangère, car nous serons toujours à la merci de la valeur des reines importées, et, reconnaissons-le, les bonnes sont rares.

M. SOAVI.

Gingins, le 17 novembre 1956.

(A suivre)